



STAGES RÉMUNÉRÉS EN PHILANTHROPIE CULTURELLE

Présentation du programme

2019

PRÉAMBULE

Le **Conseil des arts de Montréal**, la **Caisse Desjardins de la culture**, **HEC Montréal** et la **Faculté de l'Éducation permanente de l'Université de Montréal**, s'associent afin d'offrir un programme de stage visant à favoriser le développement d'activités philanthropiques au sein des organismes artistiques montréalais et à contribuer à l'insertion professionnelle d'une relève en gestion philanthropique.

Les partenaires se sont réunis à l'initiative de l'organisme **Tangente** qui a expérimenté un modèle similaire avec succès.

Dates importantes à retenir

Date limite d'inscription pour les organismes : le jeudi 27 septembre 2018 à 23h59

Date limite d'inscription pour les étudiants : le jeudi 15 novembre 2018 à 17h

Le stage est d'une durée de 6 mois (26 semaines) et doit être effectué entre janvier 2019 et juillet 2019 en raison de 20 heures par semaines.

Description des rôles des différents intervenants

- Gestionnaire de programme : chargée de projet arts-philanthropie au Conseil des arts de Montréal
- Étudiant : étudiant en gestion d'organismes culturels de HEC Montréal (maîtrise ou D.E.S.S.) ou du Certificat en gestion philanthropique de l'Université de Montréal qui fera un stage dans le cadre de ce programme
- Organisme hôte : organisme où le stage aura lieu
- Superviseur du stagiaire : personne affilié à l'organisme hôte qui aura le rôle de superviseur du stagiaire au sein de l'organisme
- Responsable pédagogique : personne affilié à une des partenaires universitaires (HEC Montréal ou Université de Montréal) qui aura le rôle de superviser le stagiaire au niveau pédagogique

1 — DESCRIPTION DU PROGRAMME

Le programme prend la forme d'un stage rémunéré et encadré s'adressant aux étudiants en gestion d'organismes culturels de HEC Montréal (maîtrise ou D.E.S.S.) et du Certificat en gestion philanthropique de l'Université de Montréal. Ce stage peut être réalisé à l'intérieur du projet d'intégration de l'étudiant et est ainsi admissible à des crédits universitaires.

Lors de la réalisation du stage, les étudiants et les organismes auront la possibilité d'être accompagné par des experts ou de suivre des formations dans le but de bonifier leur expérience.

Les objectifs sont :

Professionalisation des gestionnaires en philanthropie dans le secteur culturel

- participer au développement de la culture et des activités philanthropiques au sein des organismes artistiques professionnels montréalais;
- contribuer au transfert de connaissances et au développement de bonnes pratiques philanthropiques.

Insertion professionnelle

- permettre à des étudiants inscrits dans une formation en gestion philanthropique de se familiariser avec la réalité des organisations culturelles montréalaises;
- favoriser l'intégration rapide des étudiants sur le marché du travail;
- encourager la création de postes en gestion philanthropique pour la relève dans les organismes artistiques;
- accroître le réseau de contacts des étudiants et des jeunes travailleurs culturels.

Développement des capacités du milieu

- contribuer aux efforts de stabilisation et de consolidation des organismes artistiques et culturels (gestion, rétention de la main d'œuvre et financement);
- faciliter le lien entre les candidats qualifiés en gestion des arts et les organismes.

2 —ADMISSIBILITÉ

A – Des organismes

Sont admissibles les organismes artistiques professionnels soutenus par le Conseil des arts de Montréal. Donc, ils doivent répondre aux critères suivants :

Statut juridique :

- œuvrer dans les disciplines des arts du cirque, des arts de rue, des arts visuels, des arts numériques, du cinéma et de la vidéo, de la danse, de la littérature (incluant les périodiques culturels), des nouvelles pratiques artistiques, de la musique, du théâtre et au secteur pluridisciplinaire.
- être incorporé à but non lucratif (OBNL) depuis au moins une année complète lors du dépôt de la demande;
- avoir son siège social sur le territoire de l'île de Montréal;
- avoir un conseil d'administration majoritairement formé de citoyens canadiens ou d'immigrants reçus résidant au Canada;
- s'être donné essentiellement comme mission la réalisation d'activités de création, de production, de diffusion dans le domaine des arts ou s'être donné essentiellement comme mandat de regrouper et de représenter les artistes et/ou les travailleurs culturels d'une discipline ou du secteur pluridisciplinaire.

Professionalisme :

- avoir un niveau de compétence reconnu et être en mesure de le démontrer ;
- être dirigé par des personnes qualifiées ;
- présenter des activités dont la qualité artistique est reconnue par les pairs ;
- regrouper, représenter ou employer des artistes professionnels.

Critères d'excellence :

- faire preuve d'excellence artistique ;
- contribuer au développement et au rayonnement de leur secteur d'activités ;
- démontrer une saine gestion et une stabilité financière.

Superviseur du stagiaire au sein de l'organisme

- Être employé de l'organisme depuis au moins un an au moment de la demande

NE SONT PAS ADMISSIBLES À CE PROGRAMME :

- les collectifs d'artistes ;

- les organismes œuvrant dans le domaine de la **variété**¹, de la **chanson**² populaire et de l'humour;
- les demandes émanant d'organismes publics, parapublics mandataires des gouvernements et des corporations municipales ;
- les demandes émanant d'organismes voués à l'enseignement, à l'éducation et à la formation professionnelle ;
- les demandes d'organismes ayant participé au programme de stage comme organisme hôte au cours des deux premières éditions.

B –Des étudiants

Profil et qualités recherchées :

- être inscrit à la Maîtrise en management des entreprises culturelles ou au D.E.S.S. en gestion – organismes culturels à HEC Montréal ou au Certificat en gestion philanthropique de l'Université de Montréal pour la session d'automne 2018 et d'hiver 2019;
- pour les étudiants de HEC Montréal seulement, avoir réussi ou bien être inscrit au cours de Philanthropie et management des entreprises culturelles (4-443-14) au moment de la demande.

3 –CRITÈRES D'ÉVALUATION

A – Des organismes

Ils répondent aux exigences suivantes:

- Expériences en philanthropie (20%): historique (campagnes antérieures), évolution des activités philanthropiques, programme annuel de collecte de fonds et enjeux actuels;
- Implication des ressources en philanthropie (30%): participation de la gouvernance (membres du C.A.), comités, direction générale et de l'ensemble du personnel aux activités philanthropiques;
- Capacité d'encadrement du stagiaire (20%): niveau de connaissance et d'expérience en philanthropie du responsable du stage (accompagnée de leur curriculum vitae), expérience antérieure d'accueil de stagiaires de l'organisme et du responsable;
- Clarté et pertinence du projet de stage (25%): précision du plan d'action en philanthropie et cohérence du projet proposé pour le stage;
- Inclusion (5%): s'identifient comme issus de la diversité, de la communauté anglophone ou autochtone.

¹ **Variété** : terme définissant un ensemble de genres que l'on associe au divertissement exécuté pour le plus grand nombre. Mot qui s'emploie généralement au pluriel (par exemple : des émissions de variétés).

² **Chanson** : composition musicale chantée, essentiellement tonale, dont la structure repose sur une alternance entre un refrain et quelques couplets.

B – Des étudiants

- excellente maîtrise du français oral et écrit;
- maîtrise de l'anglais oral et écrit (un atout);
- capacité d'analyse;
- autonomie, entregent, ouverture et attitude professionnelle ;
- aisance à composer avec plusieurs entités et leurs exigences;
- expérience en organisation d'événements et coordination de projets;
- expérience au sein d'un organisme artistique professionnel;
- expérience en philanthropie (relations donateurs, collecte de fonds, événement bénéfice) un atout;
- expérience en planification stratégique un atout.

4 – PROCESSUS D'ÉVALUATION

A – Des organismes

L'évaluation des demandes se fera par un comité composé de représentants des partenaires du programme de stage qui sera chargé d'évaluer les candidatures des organismes et des stagiaires, et de faire un suivi ponctuel de l'évolution du mandat des stagiaires et des organismes.

Quatre organismes seront sélectionnés par le comité vers la mi-octobre 2018.

B – Des étudiants

L'évaluation des demandes des étudiants se fera en deux temps : une présélection puis une sélection finale.

Un comité composé de représentants des partenaires universitaires du projet sera chargé d'évaluer les candidatures des stagiaires. Les candidatures des stagiaires présélectionnés seront remises aux organismes hôtes à la fin novembre. En début décembre, les organismes réaliseront des entretiens pour sélectionner les stagiaires qu'ils souhaitent accueillir.

5 — DÉPÔT D'UNE DEMANDE

A – Des organismes

L'inscription se fait en complétant un formulaire en ligne accompagnée du curriculum vitae du superviseur du stagiaire au plus tard **le jeudi 27 septembre 2018 à 23h59** : <https://goo.gl/forms/tybols9L8s16z1r82>

B – Des étudiants

Les candidats doivent remplir le formulaire d'inscription en ligne au plus tard le **15 novembre 2018, 17h** : <https://goo.gl/forms/tAPtiHJ3n6WFJoW93>

Ils doivent également acheminer une lettre d'intention accompagnée de leur curriculum vitae par courriel au responsable pédagogique de leur université :

HEC Montréal, Wendy Reid: wendellyn.reid@hec.ca

Université de Montréal, Caroline Bergeron : caroline.f.bergeron@umontreal.ca

6 — VERSEMENTS

A – Organismes

L'organisme hôte recevra un montant de 7 540 \$. Celui-ci sera versé comme salaire brut au taux horaire de 14,50 \$ l'heure à l'étudiant. Les charges sociales de (16.347 %) sont assumées par l'organisme.

Un montant de 1 000 \$ sera aussi versé pour l'accueil du stagiaire.

La moitié de ces montants (50 %) sera versée à la signature d'une entente; la deuxième moitié sera versée en mi-parcours du stage.

B – Étudiants

L'étudiant recevra une subvention salariale brute de 14,50 \$ l'heure pour un stage de 20 heures par semaine durant 26 semaines (6 mois). Les charges sociales sont assumées par l'organisme hôte.

7 — OBLIGATIONS

Le Conseil se donne le droit de mettre fin à un stage si l'organisme ne respecte pas ses obligations ou s'il juge que le stage ne respecte pas les objectifs du programme de stage.

Le stage implique un certain nombre d'engagements de la part du stagiaire, du superviseur de stage, du responsable pédagogique de l'université, de l'organisme hôte et du gestionnaire du programme.

Pour les organismes, ces engagements se déclinent comme suit :

- contribuer à définir un plan de travail avec le stagiaire et le gestionnaire du programme;
- confier au stagiaire des tâches en fonction du plan de travail;
- assurer l'accueil, la familiarisation avec l'organisme et ses activités, et l'encadrement nécessaire à la réalisation du projet de stage;
- mettre en lien le stagiaire avec le CA, les bénévoles, partenaires ou autres parties prenantes de l'organisme;
- contribuer au développement professionnel du stagiaire (conseil, références, opportunités de réseautage, formation et rencontres avec d'autres professionnels du milieu culturel)
- vérifier, commenter, évaluer et apprécier le travail du stagiaire;
- produire des bilans mensuel;
- transmettre le rapport d'évaluation finale au gestionnaire du programme;
- informer le gestionnaire du programme de tout changement, arrêt ou problème pouvant intervenir durant le stage;

- se montrer disponible pour le stagiaire et le superviseur du stage de l'université dans une perspective de réussite du parcours académique du stagiaire.

Pour l'étudiant, ces engagements se déclinent comme suit :

- contribuer à définir un plan de travail en philanthropie avec l'organisme et le gestionnaire du programme;
- rendre compte de l'accomplissement de ses tâches auprès de l'organisme hôte et de son responsable pédagogique (l'Université de Montréal ou HEC Montréal);
- mettre en pratique les enseignements dispensés en cours;
- mettre en pratique l'information transmise par son superviseur de stage;
- comprendre le fonctionnement d'un organisme artistique;
- produire des bilans mensuel et un rapport final;
- aviser le gestionnaire du programme de toute absence, de l'interruption du stage et de tout autre problème ou changement;
- aviser le gestionnaire du programme sur les besoins en accompagnement par des experts ou de formations;
- fournir les livrables exigés par son superviseur de stage de l'université.

8 — À PROPOS

Conseil des arts de Montréal

Partenaire dynamique de la création artistique montréalaise, le Conseil des arts de Montréal repère, accompagne, soutient et reconnaît l'excellence et l'innovation dans la création, la production et la diffusion artistiques professionnelles depuis déjà 60 ans. Le Conseil encourage les organismes artistiques à cultiver les collaborations avec la communauté d'affaires par des programmes de réseautage, de renforcement de la gouvernance et de développement de la philanthropie. Il valorise l'apport bénévole et le mécénat de la communauté d'affaires au bénéfice des organismes artistiques.

Caisse Desjardins de la culture

Fondée en 1994, la Caisse de la Culture est née de la volonté de donner aux artistes, aux artisans, aux créateurs et aux entreprises culturelles, les moyens de leurs talents et de leurs aspirations. Depuis sa fondation, la Caisse de la Culture connaît un essor remarquable grâce à ses membres qui lui font confiance. Des milliers de travailleurs autonomes, d'organismes et d'entreprises du secteur culturel en ont fait leur institution financière. À la Caisse de la Culture, nous comprenons votre situation; à la Caisse de la Culture, nous parlons le même langage que vous.

HEC Montréal

Chef de file en enseignement et en recherche, HEC Montréal est une école de gestion universitaire dont la réputation est établie au Québec, au Canada et à l'international. Depuis plus de 20 ans, HEC Montréal offre le D.E.S.S. en gestion des organismes culturels. La maîtrise en management des entreprises culturelles (M.M.E.C.) vise à enrichir votre formation en gestion des arts, affiner votre sens critique et d'acquérir les

habiletés nécessaires pour faire face à la complexité croissante du domaine des arts et de la culture.

Faculté de l'éducation permanente de l'Université de Montréal

En plus de 60 ans d'existence, la Faculté de l'éducation permanente (FEP) est devenue la deuxième plus grande faculté de premier cycle de l'Université de Montréal. Elle se distingue par ses programmes uniques, la souplesse de son offre, ses chargés de cours réputés et l'encadrement offert à chacun de ses étudiants. De caractère multidisciplinaire pour la plupart, ses programmes sont conçus en collaboration avec des professionnels des milieux de travail et des professeurs des autres facultés.

9 — RENSEIGNEMENTS

Conseil des arts de Montréal

Talar Agopian

Chargée de projets - arts et philanthropie

Tél. (514) 280-3857

talar.agopian@ville.montreal.qc.ca